

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE  
SÉANCE DU 04 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le quatre juin à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

**PRESENTS** : Mme RUET Martine, Mr GUICHARD Anthony, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick, Mme BERTIN Julie, Mme CLOUET Magali, Mr RENAULT Etienne.

**ABSENTS-EXCUSÉS** : Mr CHARPENTIER Jeannick donne pouvoir à Martine RUET ;  
Mr PETITFRERE Jacques donne pouvoir à Patrick COIGNARD ;  
Mr PICAUD Arnaud donne pouvoir à Nicolas DEGUINE  
Mr BONARD Jean Sébastien.

**ABSENTS-NON EXCUSÉS** : Mme COURCELLES Kathaleen,  
Mr BOURDERIOUX Nicolas

**SECRÉTAIRE** : Magali CLOUET

**DATE DE LA CONVOCATION** : 29 mai 2024

**INFORMATIONS DU MAIRE**

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024** :

Procès-verbal de la dernière séance envoyé par mail pour consultation.

Avis du Conseil :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

## **1 -LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT :**

### **Achats réalisés et devis signés depuis le dernier conseil municipal (Montant TTC)**

- Petit matériel pour le service technique : Wurth = 311,60 € ;
- Clés USB + gravure (cadeaux fin d'année CM2) : Gravure 45 = 107,40 € ;
- Calculatrices (cadeaux fin d'année CM2) : Amazon = 146,00 € ;
- Achat de produits d'entretien : Christin = 661,30 € ;
- Nettoyage des vitres de l'école et de la salle des fêtes qui seront réalisés fin août 2024 : Baptista nettoyage = 481,32 € ;
- Réparation de la baie vitrée suite au sinistre de l'ADMR : AS2G = 8 127,72 € (pris en charge par l'assurance) ;
- Fleurs été 2024 : Les jardins de Sologne = 736,36 € ;
- Terreau fleurissement : Gamm vert = 475,20 € ;
- Arrêt minute : Société Soligne = 961,20 € ;
- Peinture fresque école : BCL décor = 159,77 € ;
- Achat d'un chauffe eau 300L pour le camping = 755,00 € ;
- Commande école pour la rentrée : majuscule = 2 111,85 € ;
- Réparation lave vaisselle salle des fêtes : EDCP = 181,20 €.

**Soit un montant total de 15 215,92 € TTC.**

## **2 -BILAN COMPTABLE :**

Présentation du compte communal arrêté au 04 juin 2024 soit **380 991,64 €**.

## **3 -PRESENTATION ET DEBAT CONCERNANT LA CARTOGRAPHIE ET LE RÈGLEMENT DU PLUi :**

Monsieur le Maire précise que le PLUi est en cours d'élaboration. Le règlement ainsi que le plan de zonage ont été adressés à l'ensemble des élus ce jour, mardi 4 Juin par mail, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et communiquer leurs éventuelles observations au plus tard le **7 juin 2024**.

## **4- SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :**

Il est précisé que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des courriers ont été adressés lundi 3 Juin à certains administrés. Des tests au colorant seront réalisés sur la commune les 13 et 14 juin. L'objectif est de vérifier le bon raccordement des habitations (raccordement des eaux pluviales).

## **5- PARTICIPATION CITOYENNE :**

Dans les prochains jours, Monsieur le Maire va signer le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune.

### **Rappel du dispositif :**

Associant les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

Il vise à :

- Développer auprès des habitants de la commune de Vernou-en-Sologne une culture de la sécurité ;
- Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants ;
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Le maire de la commune et les forces de sécurité de l'Etat mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Pour rappel, la commune avait été découpée en trois secteurs, les responsables désignés de chaque secteur étaient : Nicolas DEGUINE, Anthony GUICHARD et Kathaleen COURCELLES.

Monsieur le Maire précise qu'une consultation auprès des élus sera réalisée prochainement afin de redéfinir ces responsables de secteurs si nécessaire.

**DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2024-038 : SUPPRESSION DU BUDGET BOUCHERIE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025:**

Monsieur le Maire précise que très peu d'opérations comptables sont enregistrées sur le budget annexe de la boucherie (qui regroupe principalement les loyers), il propose donc sa dissolution et son intégration vers le budget principal à compter du 01 janvier 2025.

La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la commune au terme des opérations de liquidation seront effectués.

Pour information, des opérations ayant déjà été réalisées sur l'exercice 2024, nous ne pouvons pas le clôturer cette année.

**Avis du Conseil :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

**2024-039 : DEMANDE DE FONDS VERT 2024 :**

*Monsieur le Maire précise que le 14 décembre 2023, sur demande de la sous-préfecture une délibération au titre de la DETR 2024 avait été prise, pour le projet de rénovation énergétique du bâtiment annexe de l'école et de la mairie.*

*Suite aux décisions prises par Monsieur le Préfet depuis cette date, Madame la sous-préfète nous demande de solliciter le Fonds Vert 2024. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour ce même projet.*

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à **600 000 € HT** (échelonnés sur 2 ans). Ce projet fait déjà l'objet d'une subvention obtenue au titre du Fond Vert 2023 et pour lequel nous avons obtenu la somme de **211 067,15€ HT** (soit **35%** du coût total du projet).

De fait, afin de réduire le reste à charge communal, il est proposé de faire une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 selon le tableau ci-dessous :

**Plan de financement prévisionnel**

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Organisme	Montant HT	%
Rénovation des travaux de la mairie et de l'école  600 000 €		Fonds vert 2023 obtenu	211 067,15 €	35 %
		Fonds vert 2024	268 932,85 €	45 %
		Autofinancement	120 000,00 €	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>600 000 €</b>	<b>100 %</b>

**Avis du Conseil :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

**2024-040 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ACHAT D'UN COLUMBARIUM :**

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupe de travail avait été constitué le 17 septembre 2021 afin de réaliser une étude pour l'achat d'un nouveau columbarium. En effet, il ne reste plus qu'un emplacement de disponible dans celui qui est déjà installé. Différentes entreprises ont été sollicitées par la commission de travail composée de Martine Ruet, Laurent Moreau et Julie Bertin :

**POMPES**

**MARBRENERIE**

**PF BOUQUET**

	<b>FUNÈBRES CATON</b>	<b>ÉTABLISSEMENT DEDION</b>	<b>PERE ET FILS</b>
Columbarium granit rose de la clarté	5 153,33 € (6 cases)	5 058,33 € ( 5 cases)	6 218,33 € (5 cases et mise en place de gravillon autour du columbarium)
Banc en granit rose de la clarté 150 x 45 x 46	666,67 €	616,66 € (130 x 30 x 8)	708,33 € (165 x 40)
Chape en béton	comprise	1 250,00 €	291,67 €
TOTAL HT	5 820,00 €	6 925,00 €	7 218,33 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 984,00 €</b>	<b>8 310,00 €</b>	<b>8 662,00 €</b>

Il est proposé de retenir le devis de l'entreprise CATON pour un montant de **5 820,00 € HT** soit **6 984,00 € TTC**.

**Avis du Conseil :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

**2024-041 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX:**

Lors de la réunion du 14 mai dernier, la commission, Réseaux Chemins et Voiries, a retenu la proposition de la société ABRAHAMSE TP pour l'entretien des chemins listés ci-dessous, pour l'année 2024 :

- Chemin de la Bizolière jusqu'au Hayes
- Chemin de la ferme de Mariaville jusqu'à la pente
- Chemin de Villemerle après le pont jusqu'à la route
- Chemin des Avants Postes jusqu'à Bois Guéret
- Chemin de Milgontier jusqu'à l'entrée du chemin de Mr et Mme Crézonnet
- Chemin de Villardy
- Chemin du Pré-fleuri
- Chemin de Vouzon

Le montant du devis de l'entreprise J.Abrahamse s'élève à **41 475,00 € HT** soit **49 770,00 € TTC**.

**Avis du Conseil :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

**2024-042 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL COURMEMIN - VERNOU EN SOLOGNE :**

Pour rappel, les communes de Courmemin et Vernou-en-Sologne ont signé le 5 juillet 2021, une convention pour la mise en place du fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal Courmemin - Vernou en Sologne.

Des modifications ont été apportées à cette convention, notamment sur les conditions de règlement et de répartition entre les deux communes. De fait, un avenant a été rédigé par les communes tenant compte de ces modifications. Il est demandé au Conseil Municipal

d'autoriser Mr le Maire à signer l'avenant n° 1 qui a été envoyé aux élus avec la convocation.

**Avis du Conseil :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

**2024-043 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ :**

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps complet à 35h00 hebdomadaire, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ce recrutement a pour objectif d'apporter un soutien aux agents techniques, notamment, dans les tâches liées à l'entretien des espaces verts et à l'arrosage.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique pendant une durée maximale de 6 mois sur l'année 2024.

**Avis du Conseil :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

**2024-044 : DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE LICENCE DE DÉBIT DE BOISSONS DE 4ÈME CATÉGORIE :**



Mr le Maire précise qu'il a reçu un courrier du Préfet concernant une demande d'autorisation de transfert de licence de débit de boissons à consommer sur place.

En effet, il a été saisi par Mr Christian LEONARD, Maire de Saint-Viâtre qui le sollicite pour obtenir l'autorisation de transférer une licence de débit de boissons de 4ème catégorie de notre commune vers la sienne. Le projet du Maire de Saint-Viâtre porte sur la création d'un bar-restaurant sur sa commune.

La licence IV appartient à "L'Auberge du Croissant".

Étant donné l'importance de la présence sur le territoire communal d'une Licence de type 4, notamment en vue d'une reprise de l'établissement concerné, Monsieur le Maire demande son avis au conseil municipal sur ce transfert.

**Avis du Conseil :**

POUR LE TRANSFERT	CONTRE LE TRANSFERT	ABSTENTION
0	11	0

CONTRE LE TRANSFERT VERS LA COMMUNE DE SAINT VIÂTRE	<i>Martine RUET, Patrick COIGNARD, Laurent MOREAU, Julie BERTIN, Magali CLOUET, Etienne RENAULT, Anthony GUICHARD, Nicolas DEGUINE, Jeannick CHARPENTIER, Jacques PETITFRERE, Arnaud PICAUD</i>
ABSTENTION	

**LE CONSEIL MUNICIPAL REFUSE À L'UNANIMITÉ**, le transfert de la licence de débit de boissons de 4ème catégorie appartenant à "L'Auberge du Croissant" vers la commune de Saint-Viâtre. En effet, le refus est motivé par l'importance de la présence sur le territoire communal d'une Licence de type 4, notamment en vue d'une reprise de l'établissement concerné.

**2024-045 : COMMISSION DE TRAVAIL POUR CHOIX DES PLAQUES ET NUMÉROS DES RUES :**

Suite à l'adressage de la fibre, et afin d'avoir une harmonisation sur tout le territoire de la commune, les plaques de rues ainsi que les numéros (pour les habitations qui n'en avaient pas avant) vont être changés.

Mr le Maire propose de créer une commission de travail qui sera composée de conseillers municipaux.

La commission sera composée des 2 commissions suivantes :

- Commission : Bien vivre ensemble coeur de bourg lotissement
- Commission : Réseaux chemins voiries

### **Avis du Conseil :**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

CONTRE	
ABSTENTION	

### **Questions & informations diverses**

- Prochain Conseil Municipal : Jeudi 11 Juillet à 19h00 (à confirmer)
- Samedi 8 Juin 2024 : Concours de pétanque du VNC Foot ;
- Dimanche 9 Juin 2024 : Élections Européennes de 8h à 18h00 ;
- Lundi 10 Juin 2024 : Pose de la 1ere pierre du CS de Neung ;
- Lundi 10 Juin 2024 : Rencontre des maires avec le Sénateur Pillefer à Mur de Sologne ;
- Vendredi 14 Juin 2024 : Conseil d'école ;
- Samedi 15 Juin 2024 : AG du VNC Foot ;
- Vendredi 21 Juin : Olympiade entre les écoles du RPI à Courmemin ;
- Vendredi 21 Juin : Inauguration de la fresque de l'école ;
- Samedi 22 Juin : Fromagée UNRPA ;
- Dimanche 23 Juin : Vide Grenier du Comité des fêtes ;
- Samedi 29 et Dimanche 30 Juin : Comice Agricole à Romorantin ;
- Samedi 29 Juin : Grand Prix Sologne des Etangs ;
- Lundi 1er Juillet : Cérémonie du Lancaster à Vernou à 18h30 ;
- Mardi 2 Juillet 2024 : Remise des cadeaux aux CM2 ;
- Samedi 6 Juillet : Rencontre UNRPA Bien Vivre Ensemble Départemental à Courmemin ;
- Dimanche 15 septembre 2024 : Report du concert de la Garde Républicaine ;

- Point SIAEP ;
- Prêt d'une exposition pour les JO du 17 au 26 Juin 2024 ;
- Pose des vélos électriques ;
- Pose de la borne camping-car ;
- Lancement des mercredis pétanque Mercredi 12 juin 2024

Question de Mme DAULOIR : Elle a effectué une réclamation au SIAEP suite à sa dernière facture d'eau, qui avait une consommation trop élevée à la suite d'une fuite d'eau. Elle n'a pas de réponse du Président à ce jour. Mr Renault lui précise qu'il avait demandé à Mme Dauloir une facture de réparation qu'elle n'a pas, car c'est son fils qui a effectué les réparations. Il va refaire le point et faire un retour à Mme Dauloir.

**Fin de la séance : 20h00**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance**

**Nicolas DEGUINE**

**Magali CLOUET**